

Règlement du Challenge U18

I. Organisation générale

La Commission Départementale des Compétitions Jeunes - Garçons est chargée de l'organisation et de la gestion de ce Challenge.

Les Règlements Généraux de la FFF et les Règlements Sportifs du District de la Gironde de football sont applicables à ce Challenge, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Les équipes s'engagent librement pour le Challenge U18.

Peuvent participer à ces championnats :

Les joueurs de catégorie d'âge U17 et U18.

Les joueurs de catégorie d'âge U16 dans la limite de 3 sous réserve d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des Règlements Généraux de la FFF.

Le District pourra accueillir des équipes dont le siège social se situe en dehors de la Gironde.

II. Challenge U18

12 équipes engagées, soit une poule de 12.

La compétition se déroule de septembre à mai par matches aller /retour

Le Challenge U18 ne donne lieu à aucune accession ou rétrogradation.

III. Ballon

Le ballon est de taille 5.

IV. Temps de jeu

90 minutes (2 fois 45 minutes).

V. Calendrier et heures des rencontres

L'heure officielle des rencontres du Challenge U18 est fixée le dimanche à 15h00.

VI. Feuille de match

L'utilisation de la FMI est obligatoire et ce conformément à l'article 17 des Règlements Sportifs du District de la Gironde. Le club recevant a l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures après la rencontre.

À titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution. Cette feuille de match sera obligatoirement scannée et envoyée à competitions@gironde.fff.fr dans les 24 heures qui suivent la rencontre, accompagnée du formulaire « rapport de constat d'échec » relatant le motif de non-utilisation.

VII. Report de rencontre

Conformément à l'article 10 des Règlements Sportifs du District de la Gironde de Football

Un club pourra demander la modification du jour et/ou de l'heure de la rencontre à condition d'en faire la demande, via FOOTCLUBS, au club adverse **au plus tard** 10 jours avant la date prévue de la rencontre. Le club adverse devra répondre dans les 5 jours suivant la demande. Passé ce délai, celle-ci sera réputée acceptée. Il appartient au club demandeur de solliciter le District pour entériner la modification.

Le District se réserve le droit d'homologuer ou pas la demande, en fonction des impératifs du calendrier.

En cas d'évènement exceptionnel le jour de la rencontre il faudra impérativement contacter l'astreinte au 06 07 33 31 17



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES - GARCONS

PAGE
2 / 2

Règlement du Challenge U18

VIII. Équipes inférieures

Pour un joueur U18, l'équipe supérieure est l'équipe U19 National puis U18 Régional.

Pour un joueur U17, l'équipe supérieure est l'équipe U17 National, puis U18 Régional, puis celle U17 Régional, puis celle U17 Départemental 1.